

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

--:--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--

DECRET N°76-56 du 1er mars 1976

portant nomination du Camarade TOUKOUROU
Taofiqui, Administrateur Civil, en qualité
de Chef du Service de l'Inspection des Fi-
nances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'ordonnance N°75-21 du 24 mars 1975, fixant la composition du Cabinet
du Président de la République et la structure des ministères ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres
du Gouvernement ;
VU le décret N°63-7/PR/MFT du 19 janvier 1963, relatif à la création du Ser-
vice de l'Inspection des Finances ;
Sur proposition du Président du Comité Central du Parti de la Révolution
Populaire du Bénin ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

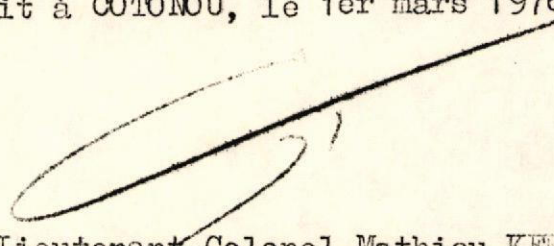
ARTICLE 1er - Le Camarade TOUKOUROU Taofiqui, Administrateur Civil, est
nommé Chef du Service de l'Inspection des Finances.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction
de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

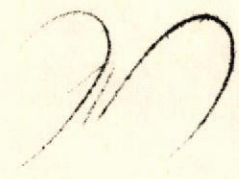
Fait à COTONOU, le 1er mars 1976

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 IF 2
Ministères 15 Intéressé 1 SGG 4 SPD 2
IAA-DCCT-ONEPI-Gde Chanc.-DB-DCF 6
Solde 1 Trésor 4 DI 4 DP 2 DPE-DGAJL4
INSAE 2 JORPB 1


Intendant Militaire de
3ème Classe Isidore AMOUSSOU